

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 11

**Délibération N° DEL2026 -18 : délibération convention de servitude RTE Liaison
63000Volts NO1 OCHE ST GUILLERME piquage Mizoen**

L'an deux mille vingt-six et le 02 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT, Jeanne MOUNAUT

Étaient absents et excusés : Chloé GARNOT, Cédric DUSSERT

Pouvoirs : Chloé GARNOT donne pouvoir à Louise CROUZET, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la ligne 63000 Volts Mizoën St Guillaume doivent emprunter les parcelles communales B0096 et D0183 pour l'implantation de pylônes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de servitudes faite par RTE qui prévoit une indemnité de 1 740 € pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitudes entre RTE et la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU



Le secrétaire de séance
Jean Patrick OUGIER